

**Programme de certification BNQ 9700-253
Tarifs 2024-2025***

Activités	Délivrance d'un certificat					Renouveau d'un certificat				
	Nombre d'employés de l'organisation					Nombre d'employés de l'organisation				
	≤ 5	6 à 15	16 à 30	31 à 50	≥ 51	≤ 5	6 à 15	16 à 30	31 à 50	≥ 51
Frais administratifs initiaux (dépôt non remboursable qui doit accompagner la demande de certification) et frais de renouvellement	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$
Visite de contrôle en vue de la certification ou du renouvellement	Note 2					Note 2				
Visites de contrôle en vue du maintien du certificat (1 visite par année) :										
▪ avant la fin de la 1 ^{re} année suivant la délivrance du certificat;	Note 2					Note 2				
▪ avant la fin de la 2 ^e année suivant la délivrance du certificat.	Note 2					Note 2				
Frais administratifs annuels de maintien du certificat :										
▪ à la fin de la 1 ^{re} année suivant la délivrance du certificat;	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$
▪ à la fin de la 2 ^e année suivant la délivrance du certificat.	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$	360 \$	705 \$	1425 \$	2 155 \$	2 835 \$
Traitement des non-conformités	185 \$/h					185 \$/h				
Délivrance du certificat	990 \$					990 \$				
Réémission de certificats entre les visites	400 \$					400 \$				
Frais pour dossiers non actif	360 \$	705 \$	1425 \$	1 810 \$	1 810 \$	360 \$	705 \$	1425 \$	1 810 \$	1 810 \$

Note 1 — Les frais totaux (excluant les taxes) pour la délivrance ou le renouvellement d'un certificat de conformité du BNQ et pour son maintien au cours des trois premières années seront précisés ultérieurement dans le contrat de service du BNQ et considéreront les informations présentées ci-dessus.

Note 2 — Le coût d'une visite de contrôle dépend de la localisation de l'organisation et du type de visite à effectuer (par exemple : en vue de la certification, maintien ou renouvellement). Ces coûts vous seront communiqués sur demande et seront confirmés dans le contrat de service.

* Les tarifs sont révisés annuellement par le BNQ.